

# POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

## Les petites phrases de la semaine

Rassemblées par Y.F.I

### Ali Bongo Ondimba, président de la République :

"(...) Je garderai le souvenir d'un homme d'État (Ndlr: feu Casimir Oye Mba) qui aura consacré sa vie à la chose publique, au Gabon où il a été Premier ministre comme en Afrique centrale en tant que gouverneur de la BEAC".

### Jean-François Ntoutoume Emame, ancien Premier ministre :

"(...) Sa disparition est non seulement un cataclysme pour sa famille, mais aussi pour ses amis, pour ses collaborateurs et militants".

### Michaël Moussa Adamo, ministre de la Défense nationale :

"Suite aux nombreux cas d'allégations d'exploitation et d'abus sexuels en cours de traitement, les Nations unies ont décidé (...) le retrait du contingent gabonais de la Minusca".

### Jessye Ella Ekogha, Porte-parole de la présidence de la République :

"(...) Les missions que le président de la République a demandé au Coordinateur général des Affaires présidentielles de remplir l'ont été parfaitement et efficacement".

### Noureddin Bongo Valentin, Coordinateur général des Affaires présidentielles sortant :

"(...) La feuille de route claire adoptée par le gouvernement sous l'impulsion de la coordination générale des Affaires présidentielles, a donné confiance et visibilité au secteur privé. Cela s'est traduit par un niveau inédit d'investissements privés".

### Thierry Prosper Mboutsou, directeur général de la Caistab :

"(...) Il faut enrichir la chaîne de valeur du café en mettant en place une formation de torréfacteurs et de baristas de façon à œuvrer pour que la consommation se fasse de plus en plus dans nos pays respectifs".

### Pierre-Claver Maganga Moussavou, président du Parti social démocrate (PSD) :

"Il faut que nous comprenions que nous avons fait fausse route et qu'ensemble trouvons des solutions pour mettre notre pays sur la voie du développement avec la participation de tous".

# Cour constitutionnelle : les promus dans leurs fauteuils

J.KOMBILE MOUSSAVOU  
Libreville/Gabon

**N**OMMÉS en Conseil des ministres le 6 septembre dernier, Bertrand Moundounga et Pierrette Oyane ont été installés, samedi dernier, dans leurs fauteuils respectifs de secrétaire général et secrétaire général adjoint de la Cour constitutionnelle par la présidente de cette haute juridiction, Marie-Madeleine Mborantsuo. Occasion pour elle, de rappeler aux promus les principes devant guider, à tout moment et à chaque instant, leur action. En s'appesantissant sur les valeurs de loyauté, discrétion et surtout d'efficacité qu'ils devront mettre à profit pour le rayonnement de la Cour constitutionnelle. Institution républicaine, a-t-elle indiqué, au service de laquelle on ne saurait donner libre cours à un quelconque régionalisme ou à des idées partisans. "Ici, il n'y a pas de province ou d'ethnie. Ce qui prime, ce sont les compétences", a-t-elle clamé. Non sans avoir rendu un vibrant hommage à l'ancien secrétaire général, Delmond Ngayis Otounga qui, après quinze ans de bons et loyaux services, a entamé une carrière politique en devenant sénateur du Parti démocratique gabonais (PDG).

Au nom des promus, Bertrand Moundounga, tout en mesurant l'ampleur de leurs responsabilités et l'étendue de leurs missions, a exprimé sa profonde gratitude aux plus hautes personnalités de la République "pour cette profonde et grande marque de confiance". Non sans s'être engagé à ne ménager aucun effort pour mériter cette "haute marque d'attention". "Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, mais c'est parce que nous n'osons pas que les choses



La présidente de la Cour constitutionnelle, Marie-Madeleine Mborantsuo, installant Bertrand Moundounga, dans son fauteuil de secrétaire général de la Cour constitutionnelle.

sont difficiles", a-t-il fait valoir. Pour rappel, Bertrand Moundounga est un ancien gouverneur de province ayant occupé égale-

ment de hautes fonctions dans l'appareil politico-administratif de notre pays. Quant à Pierrette Oyane, diplômée de l'Institut de

l'économie et des finances (IEF) de Libreville, elle a, entre autres, été directrice générale adjointe des Transports.

## Minusca : une Commission d'enquête nationale en RCA

SUITE au communiqué de presse de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies en République centrafricaine (Minusca) paru sur son site en date du 15 septembre 2021 confirmant le retrait du contingent gabonais et informant de cinq nouveaux cas d'allégations d'exploitation et abus sexuels par des militaires non identifiés, le gouvernement de la République gabonaise, à travers le ministère de la Défense nationale, désigne le général d'Armée aérienne Jean-Félix Akaga, Contrôleur général des Forces de défense et ancien commandant de la Force multinationale de l'Afrique centrale (Fomac) en RCA, enquêteur national pour mener les investigations nécessaires conjointement avec le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) des Nations unies.

Par ailleurs, une Commission d'enquête nationale conduite par l'amiral Gabriel Mally Ondjou, secrétaire général du ministère de la Défense nationale, séjourne en RCA depuis le dimanche 19 septembre 2021 en vue d'enquêter sur les sites précédemment sous responsabilité du contingent gabonais. Cette Commission est composée ainsi qu'il suit :

- Générale Élisabeth Nyngomanda, conseiller juridique du ministre de la Défense nationale ;
- Contre amiral Pierre Amerein, conseiller Forces armées du ministre de la Défense nationale ;
- Colonel Benjamin Lepouma, inspecteur technique de la gendarmerie nationale ;
- Commandant Rigobert Akomo, de la Direction

générale des Recherches (DGR) ;

- Commandant Jean-Baptiste Oyoma, directeur des Investigations judiciaires à la Direction générale des Contre-ingérences et de la Sécurité militaire (DGCISM) ;
- Capitaine Jules-Patrick Nang, direction de la Logistique à l'état-major des Forces armées ;
- Capitaine F Mizere Mabengue, directeur des Opérations à la Direction générale des Services spéciaux (DGSS) ;
- Capitaine James Oye Nguema, chargé de la Logistique à la Cellule de coordination et de suivi pour la RCA ;
- Lieutenant Michel Obiang, magasinier à la CE-COSCA.

En outre, conformément au principe de tolérance zéro prôné par le président de la République, chef de l'État, chef suprême des Forces de défense et de sécurité, pour tous les cas d'inconduites et manquements à la discipline militaire, des sanctions sont en cours, à titre conservatoire, à l'encontre de certains responsables.

Le gouvernement de la République gabonaise voudrait, à cet effet, compter sur la pleine collaboration des équipes dédiées de la Minusca, en vue de mettre en place les procédures et mécanismes prévus par l'article 7 du Mémoire d'entente entre la République gabonaise et l'Organisation des Nations unies (Onu).

## Brève

**Suite** à des impodérables de dernière minute, notre chronique "La Semaine", paraissant le lundi, ne sera pas au rendez-vous cette semaine. Toutes nos excuses à nos lecteurs.